

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 novembre 2023 A 20 HEURES 30



FONCIER – Rétrocession des voiries et équipements communs du lotissement "Les Terrasses de la Maletière" (European Homes Centre) à la commune de Vaugneray à l'euro symbolique et incorporation dans le domaine public.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/11/2023
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 14/11/2023
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/11/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD, Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL		
Absents ou excusés :		
Chantal BERTHILLON		

M Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle que la société EUROPEAN HOMES CENTRE a aménagé le lotissement "Les Terrasses de la Maletière" par permis de construire valant division PC 069 255 18 0 0009 délivré le 20 septembre 2018 et mettant en œuvre l'orientation d'aménagement et de programmation prévue sur la zone AUC de la Maletière inscrite au PLU.

Par délibération du 21 octobre 2019, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une rétrocession à la commune de Vaugneray, par la société EUROPEAN HOMES CENTRE, des voiries, espaces communs et ouvrages suivants :

Voirie :

- ✓ La voirie constituée de la prolongation de la rue du Moulin à Vent, de la rue des Aubépines, de la rue des Pruneliers, de la rue des Chèvrefeuilles et de la rue des Eglantiers.
- ✓ Les aires d'apports volontaires des ordures ménagères.
- ✓ L'emprise du poste de transformation électrique

Espaces verts :

- ✓ Les espaces verts situés en limite Ouest de l'opération en jonction avec la zone AUS du PLU
- ✓ Les espaces verts situés le long du chemin des Demoiselles, et de la propriété de M. et Mme Simon (hors bande en espace vert située à l'est de leur terrain, le long de la rue des Aubépines):

Stationnements :

✓ Les stationnements visiteurs (dont PMR) situés le long des voiries (hors les 6 stationnements situés au bas de la rue des Aubépines correspondant aux 6 logements locatifs sociaux de la société ALLIADE).

Ouvrages :

- ✓ Le réseau d'eaux pluviales avec ses bassins de rétention, noues et fossés ;
- ✓ Le réseau d'eaux usées ;
- ✓ Le réseau d'éclairage public ;
- ✓ Les bouches d'incendie ;

La liste et la localisation des lots concernés figurent dans les plans joints au projet de délibération.

Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes :

Section cadastrale AB :

- ✓ Parcelles 480-481-486-487-488-493-494-500-501 et 508 ;
- ✓ Parcelles 520-521-522-523-524-525-526-531-532-533-536-537-538-539-542-544-545-546-548-549-550-555-559-560-561-562-568-570-571-573-574-575-577-578-579-580-583-584-585-586-589-590-591-593-594-595-596-601-602 et 604 ;
- ✓ Parcelles 610-611-612-613-614-615-616-618-619-620-630-631-633-637-641-642-644-645-648-653 et 654 ;
- ✓ Parcelles 603 et 605 ;

Section cadastrale AC :

- ✓ Parcelles 829-831-834-848 et 850 ;
- ✓ Parcelles 858-860-862 et 866 ;
- ✓ Parcelles 845 et 846 ;

La société EUROPEAN HOMES CENTRE ayant déposé la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux au permis de construire, et après visite de récolement le 23/09/2023, il est possible de procéder à l'acquisition à l'euro symbolique de la totalité des voiries, espaces communs et ouvrages mentionnés ci-dessus.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de la voirie routière, et notamment l'article L. 141-3 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°4 du 21 octobre 2019 actant de l'engagement de la société EUROPEAN HOMES à rétrocéder les voirie, espaces communs et ouvrages de l'opération en fin de chantier ;

VU le permis de construire PC 069 255 18 R 0009 délivré le 20/09/2018, son transfert partiel à la société ALLIADE et ses divers modificatifs ;

VU le projet d'acte notarié ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles mentionnées ci-dessus ;
- CONFIRME** que les voies constituant le prolongement de la rue du Moulin à Vent, la rue des Aubépines, la rue des Pruneliers, la rue des Chèvrefeuilles et la rue des Eglantiers seront classées dans le domaine public communal, les conditions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière étant réunies (absence d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie), il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition desdites parcelles.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
25 NOV. 2023
et de la publication en mairie le
25 NOV. 2023
Le secrétaire
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2023 11 20-11 FONCIER- Rétrocession des voiries et équipements communs du lotissement "Les Terrasses de la Maletière" european homes centre à la commune de Vaugneray à l'euro symbolique et incorporation dans le domaine public

Date de décision: 20/11/2023

Date de réception de l'accusé 25/11/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 2023112011_11

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20231120-2023112011_11-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 11.pdf (99_DE-069-200047785-20231120-2023112011_11-DE-1-1_1.pdf)